

**Trail et Rando du bois de Cornec - 28/01/2024**

**Article 1 :** Les circuits seront ouverts de 8H00 à 13H00, Le départ et l'arrivée se feront à la Salle des fêtes (Foyer culturel) à Mur de Bretagne.

**Article 2 :** Horaires de départ pour la randonnée : libre entre 9h30 et 10h30 ; pour les trails : 10h00.

**Article 3 :** Participation ouverte à toute personne en bonne santé et bonne condition physique (randonnée), le participant devra tenir compte de ses capacités physiques lors de son choix d'épreuves. Pour les inscriptions à l'un des trails, les licenciés devront fournir une photocopie de leur licence sportive. Les non licenciés fourniront un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

**Article 4 :** Tout participant mineur doit être accompagné par l'un de ses parents ou d'une personne ayant délégation de ceux-ci.

**Article 5 :** Chaque participant doit être couvert par une assurance en responsabilité civile ou une assurance personnelle couvrant les dommages corporels (code du sport Art L321.4).

**Article 6 :** L'objet de cet événement n'est pas une compétition, cependant le premier homme et la première femme de chaque trail seront mis en avant.

**Article 7 :** Chaque participant devra se conformer aux règles du code de la route et s'engager à respecter et laisser propre les sites traversés. Le balisage et les signaleurs doivent être respectés. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident y compris à la suite directe de l'épreuve.

**Article 8 :** Chaque participant devra prévoir un équipement (téléphone portable) pour prévenir l'organisation notamment en cas d'abandon ou les secours (18 / 112) en cas de nécessité.

**Article 9 :** L'engagement est fixé à 6 euros pour le circuit 7.5km et 12 euros pour les 15 km.

**Article 10 :** En cas d'abandon, le participant s'engage à prévenir l'organisateur. Sauf en cas de blessure, l'abandon doit se faire à un lieu en présence d'un signaleur ou au point de départ (concurrent du 15km) afin que l'organisateur invalide le dossard. Un numéro de téléphone sera fourni avant le départ.

**Article 11 :** Après consultation du règlement et en remplissant les conditions ci-dessus, la personne pourra remplir le formulaire d'engagement. Elle recevra un numéro d'identification et recevra les informations sur le balisage.



**Trail et Rando du bois de Cornec - 28/01/2024**

PEDESTRE : **7.5 kms**

TRAIL : **7.5** ou  **15 kms**

NOM.....Prénom.....

Date de naissance...../...../.....

Numéro de téléphone (en cas d'absence à l'arrivée ) : .....

Adresse..... Code postal..... Ville.....

\*\*\*\*\*

**AUTORISATION PARENTALE :** (pour les mineurs de moins de 18 ans)

Je soussigné(e).....père / mère de .....

âgé(e) de .....ans autorise mon enfant à participer à la randonnée  au trail

Date...../...../.....

**Signature**

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

**Trail et Rando du bois de Cornec - 28/01/2024**

**Article 1 :** Les circuits seront ouverts de 8H00 à 13H00, Le départ et l'arrivée se feront à Salle des fêtes (Foyer culturel) à Mur de Bretagne.

**Article 2 :** Horaires de départ pour la randonnée : libre 9h30 et 10h30 ; pour les trails : 9h00.

**Article 3 :** Participation ouverte à toute personne en bonne santé et bonne condition physique (randonnée), le participant devra tenir compte de ses capacités physiques lors de son choix d'épreuves. Pour les inscriptions à l'un des trails, les licenciés devront fournir une photocopie de leur licence sportive. Les non licenciés fourniront un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

**Article 4 :** Tout participant mineur doit être accompagné par l'un de ses parents ou d'une personne ayant délégation de ceux-ci.

**Article 5 :** Chaque participant doit être couvert par une assurance en responsabilité civile ou une assurance personnelle couvrant les dommages corporels (code du sport Art L321.4).

**Article 6 :** L'objet de cet événement n'est pas une compétition, cependant le premier homme et la première femme de chaque trail seront mis en avant.

**Article 7 :** Chaque participant devra se conformer aux règles du code de la route et s'engager à respecter et laisser propre les sites traversés. Le balisage et les signaleurs doivent être respectés. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident y compris à la suite directe de l'épreuve.

**Article 8 :** Chaque participant devra prévoir un équipement (téléphone portable) pour prévenir l'organisation notamment en cas d'abandon ou les secours (18 / 112) en cas de nécessité.

**Article 9 :** L'engagement est fixé à 6 euros pour le circuit 7.5km et 12 euros pour les 15 km.

**Article 10 :** En cas d'abandon, le participant s'engage à prévenir l'organisateur. Sauf en cas de blessure, l'abandon doit se faire à un lieu en présence d'un signaleur ou au point de départ (concurrent du 12km) afin que l'organisateur invalide le dossard. Un numéro de téléphone sera fourni avant le départ.

**Article 11 :** Après consultation du règlement et en remplissant les conditions ci-dessus, la personne pourra remplir le formulaire d'engagement. Elle recevra un numéro d'identification et recevra les informations sur le balisage.

.....

**Trail et Rando du bois de Cornec - 28/01/2024**

PEDESTRE : 7.5 kms

TRAIL : 7.5 ou  15 kms

NOM.....Prénom.....

Date de naissance...../...../.....

Numéro de téléphone (en cas d'absence à l'arrivée) : .....

Adresse..... Code postal..... Ville.....

\*\*\*\*\*

**AUTORISATION PARENTALE :** (pour les mineurs de moins de 18 ans)

Je soussigné(e).....père / mère de .....

âgé(e) de .....ans autorise mon enfant à participer à la randonnée  au trail

Date...../...../.....

**Signature**